

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DEVANT LE
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

SUR LE DOSSIER DU
***PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD***

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS POUR L'AVENIR DU PARC



Photo Claude Fecteau

CLAUDE FECTEAU, B.Sc.A, M.Sc.A.
Membre de l'APELS et du RAPPEL

MARS 2023

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
ÉROSION ET SÉDIMENTATION AU SECTEUR STUKELY.....	7
Reconstruction et agrandissement du camping	7
Coupe massive d'arbres.....	7
Accès aux nouveaux chalets Nature et EXP.....	28
Érosion, sédimentation et envasement au lac Stukely	34
DÉRÈGLEMENTS DES ÉCOSYSTÈMES.....	64
Myriophylle à épis.....	64
Phragmite (roseau commun).....	69
Autres plantes exotiques envahissantes.....	69
Vivipare chinoise et dermatite du baigneur	70
Bernaches et canards	71
Agrile du frêne.....	79
Cerfs de Virginie.....	82
PARC DE CONSERVATION OU PARC D'ATTRACTION?	83
PSIE: Une intégrité écologique à géométrie variable.....	83
Faire du plein air ou du plein de fumée?	87
Quand le contact avec la nature rime avec démesure	91
Vélo de montagne.....	98
Vers une spirale de la mort?.....	100
Circulation à l'intérieur du parc	101
RÉFÉRENCES	113
ANNEXE: RECUEIL DE PHOTOS.....	117

Convention d'écriture

Les citations sont « *en italique et entre guillemets* »

Liste des acronymes

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
APELS	Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely
GES	Gaz à effet de serre
PNMO	Parc national du Mont-Orford
RAPPEL	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec

INTRODUCTION

Le parc national du Mont-Orford est l'un des plus fréquenté du réseau et aussi l'un des plus petits. Il affiche parfois complet pour certaines activités et l'annonce d'un agrandissement qui doublerait sa superficie et augmenterait son accessibilité semble réjouissante, avec les nouveaux aménagements prévus pour des sentiers, des hébergements et des accès à des plans d'eau. Ce projet soulève toutefois des questionnements et des inquiétudes pour le maintien de l'intégrité écologique du territoire et l'impact sur le voisinage d'après l'expérience vécue au parc actuel. Ce mémoire fait part d'observation de certains dérèglements des écosystèmes avec la pression anthropique, parfois reliés aux aménagements et la fréquentation du parc. Le document est abondamment illustré de photos pour appuyer les propos. Certaines améliorations sont suggérées pour mieux préserver le territoire du parc actuel et celui prévu par l'agrandissement.

Ce mémoire comporte trois chapitres. Le premier témoigne de certains problèmes d'érosion et de sédimentation dans le secteur du lac Stukely, aggravés par des coupes massives d'arbres et des réaménagements ces dernières années. Le deuxième chapitre soulève des dérèglements aux écosystèmes apportés par des espèces exotiques envahissantes, comme le roseau commun, le myriophylle à épis et la vivipare chinoise, qui limitent déjà certains usages et monopolisent beaucoup de ressources financières et bénévoles. Le troisième chapitre questionne le virage commercial de la Sépaq avec des nouveaux aménagements douteux quant à la capacité de support du milieu et l'abandon de son « *Programme de suivi de l'intégrité écologique* » pour un nouveau « *Programme de suivi d'indicateurs environnementaux* ». Le même acronyme PSIE a été conservé, mais sa signification prend un tout autre sens.



ÉROSION ET SÉDIMENTATION AU SECTEUR STUKELY

Reconstruction et agrandissement du camping

La Sépaq a entrepris en 2015 de **reconstruire** (!) et d'agrandir le camping du secteur Stukely, en plus de construire des chalets aux abords du lac. Elle annonçait ses travaux d'envergure sur un ton rassurant dans son communiqué « *Chantier sous haute surveillance au parc national du Mont-Orford!* » en janvier 2016¹:

« Depuis le mois de septembre, un important chantier se déroule au parc national du Mont-Orford. Afin d'en limiter les impacts sur l'environnement, le parc ne lésine pas pour mettre en place les moyens nécessaires afin d'encadrer les travaux. »

Il était question de faire renaître le camping et la plage avec des aménagements « *ayant pour objectif d'améliorer l'expérience des visiteurs et de mettre à niveau les infrastructures* ».

« À terme, tout le camping et le secteur de la plage seront reconstruits. Par la même occasion, un nouveau centre de services sera érigé à la plage et remplacera les bâtiments existants. Tout ce bouleversement nécessite une extrême vigilance et un suivi constant.

Reconstruire le camping n'est pas une mince tâche. Il faut évaluer les aménagements existants et prendre en compte les particularités du milieu naturel. Des travaux d'une telle envergure commandent le plus grand soin. Dès le début du projet, une architecte du paysage s'est employée à redessiner complètement le camping. »

La Sépaq reconnaissait que ces travaux sur de fortes pentes et à proximité du lac Stukely auraient des impacts sur l'environnement et elle s'en remettait à une firme de consultants:

*« Bien que situé dans une zone de services, il n'en demeure pas moins que les interventions réalisées au camping et à la plage peuvent avoir des impacts sur l'environnement. **Les fortes pentes du secteur et la proximité avec le lac Stukely rendent les travaux délicats.** Afin de gérer les eaux de ruissellement de façon adéquate, une firme de consultant en environnement a été engagée afin de fournir des recommandations et d'effectuer le suivi environnemental du chantier tout au long des travaux. De plus, 2 surveillants de chantier suivent l'entrepreneur en continu afin de s'assurer que tout est réalisé dans les règles de l'art. **Rien n'a donc été laissé au hasard dans cette grande aventure.** »*

Coupe massive d'arbres

Ceux qui connaissaient le camping ne s'y retrouvent plus après les travaux de réaménagement, tellement sa configuration a été changée radicalement et sa forêt décimée. Les concepteurs semblent avoir tout redessiné les chemins et les sites de camping existants en partant d'une feuille blanche! En plus, le camping s'est agrandi dans la forêt avec des nouvelles boucles. Ces

réaménagements et agrandissements se sont traduits par du déboisement massif à proximité du lac Stukely, comme le montre cette photo d'arbres sains et matures abattus, cordés dans le stationnement de la plage à perte de vue:







Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau





La forêt est devenue toute clairsemée et transformée en clairière par endroits.





Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Certains emplacements de camping sont démesurément grands:





Comment expliquer tout ce déboisement, alors que les travaux de réaménagement et d'agrandissement du camping réduisent à 297 le nombre d'emplacements au total, soit 50 emplacements de moins qu'auparavant²? Une partie de la réponse est donnée plus loin au troisième chapitre à la section « *Quand le contact avec la nature rime avec démesure* ».

La conséquence prévisible de ces coupes massives d'arbres sur certains terrains en hauteur et en pente est **l'érosion des sols** lors de fortes pluies, qui entraînent des **sédiments et des nutriments dans le lac Stukely**. Ces apports contribuent à son **envasement** et la **prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme le myriophylle à épis**. Les arbres éliminés créent des trous dans la canopée et laissent pénétrer la lumière, ce qui favorise certaines plantes exotiques envahissantes comme le **roseau commun** et le **nerprun**³. Ces dépérissements s'additionnent aux dommages causés par des insectes ravageurs comme la **livrée des forêts** et **l'agrile du frêne**. Selon le Plan de conservation 2022-2027 du parc national du Mont-Orford, trois entités centrales orientent les actions, soit les *cibles de conservation*, les *enjeux de conservation prioritaires* et les *vulnérabilités*, en ajoutant: « *Les **cibles de conservation** sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité.* » Voici les trois premières cibles de conservation sur les cinq qu'on y trouve:

« *CIBLE 1 – LACS FRASER ET STUKELY*

ÉTAT À SURVEILLER

La présence du myriophylle à épis, du roseau commun et le risque d'introduction d'autres espèces exotiques envahissantes, en plus de la quantité de matières en suspension dans l'eau qui proviennent des infrastructures du camping et de la plage

du lac Stukely indiquent que des interventions doivent être réalisées afin d'assurer la conservation à long terme des deux lacs.

CIBLE 2 – MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

ÉTAT À SURVEILLER

*La présence de **colonies de roseaux communs** et de **myriophylles à épis** dans les milieux aquatiques et riverains, ainsi que la **sédimentation dans le ruisseau Castle** indiquent que des interventions doivent être réalisées afin d'assurer la conservation à long terme des milieux humides et aquatiques.*

CIBLE 3 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT À SURVEILLER

***La fragmentation du territoire du parc** et de sa périphérie, ainsi que le **dépérissement des arbres dans les campings** et **l'augmentation de la fréquentation des milieux forestiers** indiquent qu'un suivi de la cible doit être réalisé et que des interventions sont nécessaires afin d'assurer sa conservation à long terme. »*

Un des enjeux de conservation prioritaire du Plan de conservation est le « **Maintien du couvert forestier** », dont voici le début de la mise en contexte qu'on y trouve:

*« Le parc national du Mont-Orford est l'un des parcs les plus achalandés du réseau des parcs nationaux du Québec gérés par la Sépaq. Conséquemment, une vigilance continue est nécessaire afin d'intervenir lorsque des impacts sur le milieu naturel sont observés. **Les secteurs aménagés ont fait face à un achalandage accru au cours des dernières années, qui s'est notamment soldé en débordements dans les secteurs forestiers adjacents aux plages des lacs Stukely et Fraser et en piétinement des sous-bois** (Cible 3) dans les sentiers qui n'ont pas été aménagés pour soutenir un tel nombre de randonneurs. Le contexte de la pandémie est venu accélérer cette tendance. »*

Les photos suivantes montrent l'état d'un sous-bois aux abords du lac Stukely et adjacent à la plage:



Une des raisons du piétinement des sous-bois est le manque de gros arbres qui pourraient offrir de l'ombre à la plage:



Cela incite des visiteurs à s'installer dans les sous-bois lors de chaudes journées ensoleillées. Une autre raison du piétinement d'un sous-bois en particulier est le passage de visiteurs qui "piquent à travers" le boisé situés près de l'aire de jeux pour enfants, entre le stationnement principal et la plage du lac Stukely, par manque de balisage des sentiers:



Lorsque la Sépaq installe finalement des rubans ou des cordes pour restreindre certains accès, les dégradations sont déjà très avancées. Le sol compacté par le piétinement est à nu et les racines des arbres sont déchaussées. Il n'y a plus de couvert végétal pour ralentir et absorber l'eau de

ruissellement. Cet état est propice à l'érosion et à l'apport de sédiments et nutriments dans le lac, qui favorisent la multiplication des plantes aquatiques envahissantes comme le myriophylle à épis.

La mise en contexte sur l'enjeu prioritaire « **Maintien du couvert forestier** » dans le Plan de conservation se poursuit ainsi:

*« Par ailleurs, un fort taux de mortalité des arbres est observé au camping Stukely, qui a été réaménagé en 2016. Un dépérissement des arbres est observé à la suite des travaux de réaménagement qui ont d'une part modifié le drainage du sol et d'autre part endommagé les racines des arbres par l'utilisation de machinerie. Fragilisée, la forêt du camping est plus sensible aux maladies, par exemple à la maladie corticale du hêtre ou à la rouille vésiculeuse du pin blanc, et aux insectes ravageurs, dont l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), un insecte exotique envahissant. Afin de s'assurer que le couvert forestier soit maintenu et que les arbres soient en santé, des actions devront être entreprises au cours des prochaines années. »*

Les photos suivantes montrent des dommages causés à des troncs d'arbres et des pieds remblayés dans le camping du lac Stukely:







Photo Claude Fecteau





Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Le but fixé pour l'enjeu « **Maintien du couvert forestier** » dans le Plan de conservation est que « **d'ici 2027, la stratégie de reboisement est débutée** », qui comprends les principales stratégies et objectifs suivants:

- *Stratégie 3: Plan d'aménagement des zones fréquentées*
 - *Objectif: D'ici 2025, un plan d'aménagement des zones fréquentées est élaboré et mis en œuvre.*
- *Stratégie 4: Plantation des secteurs du camping et de la plage Stukely*
 - *Objectif: D'ici 2027, la première phase de plantation dans ces secteurs est réalisée.*

Le délai de deux ans que la Sépaq s'accorde pour corriger les problèmes de débordements dans les secteurs forestiers des plages Stukely et Fraser, ainsi que le piétinement des sous-bois avec l'achalandage accru, paraît déraisonnable. Ces dommages accentués avec la sur-fréquentation sont souvent le résultat de l'absence ou la déficience de balisage de voies piétonnes.

Concernant le problème grave de dépérissement des arbres et leur fort taux de mortalité dans les secteurs du camping et de la plage du lac Stukely, la Sépaq connaissait la vulnérabilité de la forêt à cet endroit avant d'avoir procédé aux coupes massives d'arbres. Selon les propos de la responsable du service de la conservation et de l'éducation au PNMO, rapportés par une journaliste⁴, « *Le problème existait avant le réaménagement* », en soulignant qu'on parlait déjà de dépérissement dans les archives d'il y a 40 ans. On évoque toutes sortes de raisons pour justifier le mauvais état de la forêt: le couvert forestier a été fragilisé par des épisodes d'intempéries comme du verglas, la forêt reprend moins facilement étant une forêt mature, l'apparition de plusieurs maladies exotiques d'arbres, le stress que l'arbre subit avec le couvert neigeux moins présent en hiver pour couvrir les racines et les variations de température très importantes à cause des changements climatiques. On dit espérer arriver à trouver des solutions pour favoriser la régénération, en ajoutant qu'il y a des choses que l'on ne peut pas freiner, faisant référence aux changements climatiques.

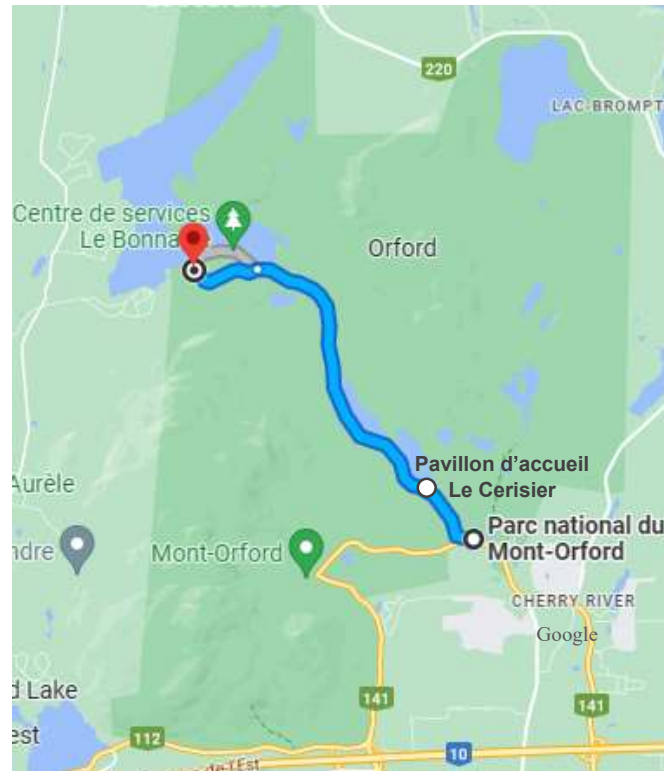
Les changements climatiques sont devenus une explication facile pour le dépérissement de la forêt ou l'envasement des lacs lors de pluies fortes. Puisque ça fait au moins quarante ans que les experts nous préviennent de s'y préparer, il faudrait peut-être appliquer le principe de précaution plus souvent. Une des raisons qui fait que la forêt ne se régénère pas est la présence abondante de cerfs de Virginie, qui mangent les jeunes pousses. Le problème est bien connu aux parcs Michel-Chartrand à Longueuil, au parc national des Îles-de-Boucherville et celui du Mont-Saint-Bruno. Les gestionnaires de ces parcs doivent griller les troncs et installer des exclos pour préserver les arbres. Les cerfs en surabondance sortent aussi des parcs pour aller manger la végétation de résidents, et se faire frapper par des voitures. Au secteur Stukely, des cerfs vont la nuit se servir dans les potagers, les plates-bandes et les bandes riveraines de résidents. Lorsqu'on crée des ouvertures dans une forêt par ailleurs, les arbres sont plus à risque de chablis, le déracinement et la chute des arbres par une bourrasque, comme cela est déjà arrivé au PNMO. Le délai de quatre ans que s'accorde la Sépaq pour procéder à du reboisement semble à ces égards plutôt long.

Accès aux nouveaux chalets Nature et EXP

Certaines entrées au parc qui sont prévues dans le projet d'agrandissement soulèvent des inquiétudes en raison du piètre état du chemin d'accès et de la sécurité jugée déficiente⁵. Cela rappelle une situation semblable vécue avec la nouvelle entrée pour les voitures au secteur Stukely qui fût ouverte pour les chalets Nature et EXP. La Sépaq a procédé par étapes en annonçant au début la construction de cinq chalets Nature seulement, situés à l'extrémité du camping tout près du lac. Jusque-là, il existait une seule entrée au secteur Stukely en voiture montrée ci-dessous, qui est accessible par la route 141 à Orford:



Les chalets allaient être offerts en location toute l'année, mais la majeure partie du chemin du Camping par cette entrée est inaccessible aux voitures l'hiver. En effet, la portion entre le pavillon d'accueil Le Cerisier et la destination est utilisée comme piste de ski de fond principale:



La Sépaq a alors ouvert une autre entrée à l'ouest du parc, en passant par le chemin du Cèdre à Eastman. Face à la résistance de résidents, qui craignaient le passage également des campeurs, des visiteurs de la plage et des randonneurs par cet endroit, la Sépaq s'était engagée à en limiter l'accès pour l'usage exclusif des locataires des chalets en période hivernale. Contrairement au chemin du Camping par la première entrée qui est asphalté, ce petit chemin est en terre battue et il

devient très boueux en période de dégel et lors de pluie, comme le montre cette photo prise devant la barrière du parc en mars 2016:



En période de dégel, les pieds peuvent s'enfoncer dans le chemin par endroits presque au ras des bottes de pluie:



Les roues des voitures et des camions y creusent des ornières profondes:



La limite de vitesse de 30 km/h sur ce chemin est rarement respectée:



Cela représente un enjeu pour la sécurité, considérant l'étroitesse du chemin et la présence de courbes:



L'accès n'est pas emprunté uniquement par les locataires des chalets, mais également par des camions lourds lors de travaux, des véhicules de service, des camions de la Sépaq, des camions de livraison (bois, propane), des véhicules pour l'entretien ménager, des camions pour le déneigement, le ramassage des ordures, la vidange des fosses septiques, etc.:





Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau

Dans une étape subséquente, la Sépaq a poursuivi le déboisement près du lac pour construire cinq chalets additionnels d'un nouveau type EXP et leur ouvrir un chemin d'accès. Pour rejoindre ce nouveau chemin en voiture à partir de la barrière, la Sépaq a sacrifié une section d'une piste de ski de fond qui faisait partie de son réseau de sentiers et qui empruntait un chemin du camping, condamnant ainsi ce que certains appelaient « la boucle de la plage ».

Érosion, sédimentation et envasement au lac Stukely

Le phénomène d'érosion est très problématique au lac Stukely, en raison des grandes superficies de sols à nu dans son bassin versant et sa topographie montagneuse. Des matières en suspension lors de pluies fortes sont entraînées dans des fossés et des ruisseaux pour aboutir ultimement dans le lac. Ces sédiments riches en nutriments s'accumulent de façon irréversible au fond, favorisant la prolifération de plantes aquatiques envahissantes comme le myriophylle à épis. Ces accumulations de matières minérales et végétales causent l'envasement observé à plusieurs endroits du lac et principalement à l'embouchure de fossés et ruisseaux. Des exemples d'érosion et de sédimentation, des deux côtés de la barrière du parc, sont montrés aux sections suivantes.

Érosion et sédimentation du côté du chemin du Cèdre

Voici une autre photo prise devant la barrière du parc au bout du chemin du Cèdre en avril 2017:



Ce chemin ainsi que les autres du même secteur autour du lac Stukely sont en terre battue, ce qui représente une immense superficie de sol à nu. Ils sont donc particulièrement propices au phénomène d'érosion avec le passage des véhicules en période de dégel et lors d'averses et d'orages violents. L'orientation de certains chemins qui sont en pente vers le lac aggravent ce problème. Lors de pluies fortes, des particules de sol sont délogées par l'impact des gouttes de pluie et sont entraînées par l'eau de ruissellement dans des rigoles qui se forment jusqu'aux fossés. Des travaux récurrents doivent être effectués pour combler ces pertes de sol, niveler les chemins, stabiliser des

talus, réparer des ponceaux et vidanger des bassins de sédimentation. Des fossés sont aussi creusés et enrochés en formant des bermes pour ralentir l'eau et dissiper son énergie:



La nature argileuse ou limoneuse des chemins donne des matières en suspension dans l'eau très fines, qui lui donnent un aspect opaque caractéristique. Transportées jusqu'au lac, elles deviennent des sources majeures de sédiments, comme le montrent les photos suivantes prises aux étés 2013 et 2014, soit avant que plusieurs travaux de correction soient apportés.



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau

Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Ruisseau du Hibou:





Ce bassin de sédimentation récolte l'eau de fossés:



Ce n'est pas un bassin de rétention de grande contenance et lors de fortes précipitations, il se remplit...:



...et peut finir par déborder dans le lac:





Photo Claude Fecteau

Le temps de séjour de l'eau dans le bassin est bien trop court pour permettre aux fines matières en suspension de sédimenter et elles se répandent alors dans une baie:



Photo Claude Fecteau



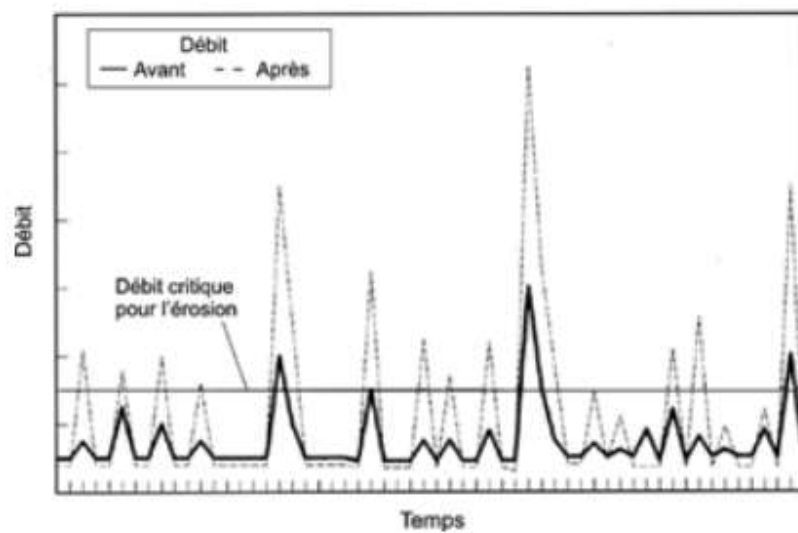
Le bassin joue quand même un très grand rôle pour retenir les matières en suspension plus grossières, d'après les tonnes de sédiments extraites lors de sa vidange.

L'eau stagnante dans le bassin a cependant déjà donné lieu au développement de cyanobactéries:





Selon le *Guide de gestion des eaux pluviales* du gouvernement du Québec, les surfaces imperméables associées à l'urbanisation comme les toits et les surfaces asphaltées ou bétonnées, entraînent une augmentation de la fréquence des débits des cours d'eau qui dépassent le seuil critique causant leur érosion⁶:



On peut observer ce phénomène de seuil critique au ruisseau intermittent La Montagnarde par exemple, son eau étant claire à faible débit, mais elle devient trouble car chargée de matières en suspension à fort débit lors de fortes précipitations:





Photo Claude Fecteau

On peut s'attendre à une augmentation de la fréquence des débits critiques, donc de l'érosion, avec l'augmentation des événements climatiques extrêmes causés par le réchauffement global, comme les averses et les orages très violents.

Érosion et sédimentation à l'intérieur du parc

Le réaménagement et l'agrandissement du camping, la construction de chalets et l'ouverture de leurs chemins d'accès avec stationnements a impliqué des coupes massives d'arbres, des sols mis à nu et la circulation de véhicules qui sont à l'origine d'érosion. Les photos suivantes en montrent des signes, qui sont confirmés par l'opacité des eaux de drainage chargées de matières en suspension. Le chemin d'accès aux chalets Nature, à partir de la barrière au bout du chemin du Cèdre, a été élargi pour le passage des véhicules en laissant des sols à nu et des talus non stabilisés pendant une longue période par exemple. Cela a occasionné des transports de matières en suspension par le réseau de drainage jusqu'au lac lors de fortes averses:





Photo Claude Fecteau

Juin 2013



Juin 2013

Photo Claude Fecteau



Les ballots de paille et les barrières à sédiments ne résistent pas longtemps au fort débit d'eau lors d'une grosse averse, qui trouve son chemin jusqu'au lac. Ci-dessous, un ponceau sous le chemin des chalets Nature déverse son eau trouble à gros débit du côté du lac:



Juin 2013

Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



L'eau du lac vis-à-vis le ponceau était devenue trouble après la pluie:



Des bermes ont éventuellement été ajoutés par endroits:





Septembre 2013

Photo Claude Fecteau



Septembre 2013

Photo Claude Fecteau



Sur cette photo, l'érosion par ravinage du sol laissé à nu est évidente à ce nouveau bâtiment construit près des chalets Nature:





Photo Claude Fecteau



Juin 2013

Photo Claude Fecteau

Des toiles ont été éventuellement installées des mois plus tard:





Érosion et sédiments dans le camping « reconstruit » et agrandi





Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



DÉRÈGLEMENTS DES ÉCOSYSTÈMES

Le lac Stukely est réputé pour son décor enchanteur et sa qualité de l'eau, propice aux activités aquatiques comme la baignade, la natation en eau libre, le kayak, le canot, la planche à pagayer debout et le pédalo. On remarque cependant des signes inquiétants de dérèglement des écosystèmes depuis quelques années: envasement de certains secteurs du lac, prolifération de plantes et d'insectes exotiques envahissants, surabondance de certains animaux, dépérissement de la forêt. On fait observer dans ce chapitre que certains aménagements et comportements y sont pour quelque chose.

Myriophylle à épis

Le myriophylle à épis a connu une progression certaine ces dernières années au lac Stukely, au point qu'on commence à subir des restrictions d'usage, là où des herbiers sont devenus trop

denses. On voit sur les photos suivantes une zone d'interdiction d'accès installée par la Sépaq en 2018, dans la baie opposée à la plage et en ligne avec le Mont-Chauve:



L'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS) a elle aussi délimité des zones d'accès interdit, en prévision de déposer des toiles de jute au fond pour recouvrir les plants de myriophylle:



Les travaux qui ont eu lieu ont fait appel à de nombreux bénévoles et des plongeurs d'une compagnie spécialisée:



S'ajoutent à ces travaux des efforts grandissants par les bénévoles de l'APELS pour lutter contre d'autres espèces exotiques envahissantes comme la vivipare chinoise et le roseau commun. L'association fait effectuer des caractérisations et des travaux de correction pour des problèmes d'érosion et de sédimentation. Elle voit aussi à demander des subventions et suggère des travaux à la municipalité. Elle participe à des congrès et des colloques, fait des observations sur le terrain, effectue des échantillonnages de l'eau pour le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Elle procède au mouillage, au remisage et à l'entretien de la trentaine de bouées de signalisation

pour les embarcations sur l'ensemble du lac. Elle publie aussi des bulletins d'information et de sensibilisation pour ses membres et le public. Tous ces efforts sont réalisés par une poignée de membres bénévoles dévoués, qui ont à cœur la santé du lac Stukely et le respect de l'environnement. Les principales leçons apprises pour contrer l'érosion sont de laisser le couvert végétal en place et conserver les arbres, éviter à tout prix les sols à nu, particulièrement sur les sites de construction, tenir compte des pentes du terrain et la proximité des cours d'eau et des lacs pour les aménagements.



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau

Les plantes aquatiques indigènes ne sont pas visées par les luttes contre les espèces envahissantes, quoique leur densité parfois forte peut également limiter les usages comme la baignade, la natation, la pêche ou la navigation:



La Sépaq et l'APELS poursuivent leurs efforts de contrôle. D'après d'autres expériences semblables ailleurs, il semble que l'éradication de cette plante dans un lac ne soit pas envisageable. L'APEL organisera une formation ce printemps sur la technique d'arrachage de cette plante. Elle cherche aussi parmi ses membres des volontaires pour suivre un cours de plongée et obtenir la certification (aux frais du membre).

Phragmite (roseau commun)

Le phragmite, ou roseau commun, est une autre plante exotique envahissante qui a progressé rapidement dans la région et sur le territoire du PNMO ces dernières années. La photo suivante en montre une colonie implantée au bord du lac Stukely, du côté du territoire du parc:



Cette plante prolifère particulièrement bien dans les milieux humides et les fossés, le long des routes et des cours d'eau, ainsi que sur certains terrains vacants⁷. Là encore, des efforts sont déployés par la Sépaq depuis quelques années au PNMO pour limiter son étendue, en effectuant des coupes, de l'arrachage et la pose de bâches⁸. Dans son infolettre de l'été dernier, l'APELS annonçait quant à elle avoir tenu sa neuvième année de corvée d'éradication du phragmite, à laquelle ont participé près de 25 bénévoles.

Autres plantes exotiques envahissantes

Renouée du Japon

La renouée du Japon est une autre plante exotique envahissante qui menace l'écosystème. Elle affectionne les mêmes lieux d'enracinement que le phragmite et elle serait pratiquement impossible à éradiquer⁹. Elle est devenue une préoccupation majeure au parc national de Plaisance en Outaouais¹⁰. Elles ont été recouvertes de bâches par endroits et celles-ci doivent être laissées en place pendant au moins 7 ans!

Berce du Caucase

La berce du Caucase est aussi une espèce exotique envahissante, qui profite également de sols humides et d'endroits ensoleillés, que l'on retrouve entre autres sur les rives des cours d'eau et dans les fossés¹¹. Sa sève a la particularité d'être toxique, pouvant causer d'importantes réactions cutanées semblables à des brûles. Il faut prendre de grandes précautions pour s'en débarrasser.

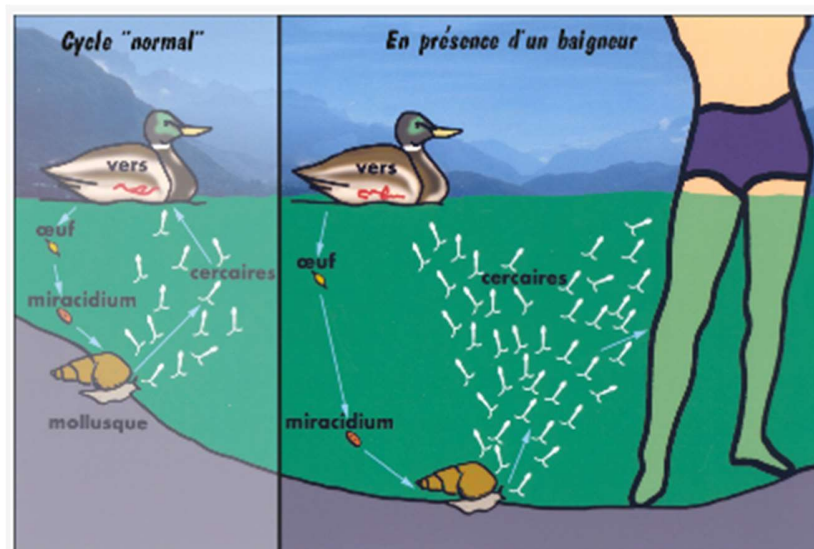
Les nerpruns bourdaine et cathartique

Ces deux espèces sont très envahissantes et elles se retrouvent aussi le long des routes et des cours d'eau entre autres. Elles poussent rapidement, profitent de milieux perturbés et sont pratiquement indélogeables une fois implantés¹².

Les déboisements pour des aménagements et l'ouverture de nouveaux chemins avec leurs fossés offrent des conditions propices aux plantes exotiques envahissantes comme le phragmite, la renouée du Japon, la berce du Caucase et les nerpruns bourdaines et cathartiques.

Vivipare chinoise et dermatite du baigneur

La vivipare chinoise est une espèce d'escargot considérée exotique et envahissante. Elle prolifère rapidement au lac Stukely et elle participe avec les canards et les bernaches au cycle de vie des cercaires, des larves quasi invisibles à l'œil nu qui pénètrent la peau lorsqu'on sort de l'eau et provoquent la dermatite du baigneur¹³. L'APELS transmettait à ses membres des informations avec le schéma suivant qui illustre ce cycle vital, ainsi qu'une photo montrant une peau touchée¹⁴:



Source : SILA, 2009



Source : MD Consult, 2009

Les piqûres de ces parasites, qui rappellent celles d'insectes, causent des boutons et des démangeaisons qui peuvent durer jusqu'à deux semaines et l'auteur de ces lignes peut en témoigner personnellement. L'APELS initiait l'an dernier un programme de déclaration des cas de dermatite du baigneur au lac Stukely, de manière à en dresser un inventaire et suivre son évolution, à la suite de plusieurs cas rapportés dans différents secteurs du lac, incluant ceux de Jouvence et du parc national du Mont-Orford. L'association rappelait l'importance de ne pas nourrir les canards et autres oiseaux aquatiques pour éviter que leurs excréments se répandent dans le lac et contribuent au cycle de vie des cercaires. Afin d'accroître la sensibilisation à ce sujet, elle installait l'été dernier des affiches interdisant de nourrir les canards à différents lieux d'accès au lac:



L'APELS a également orchestré un programme de collecte volontaire de vivipares chinoises pour limiter la multiplication des cercaires. L'été dernier, six bénévoles ont recueillis à eux seuls 8 000 escargots. Selon la littérature, les cercaires pénètrent dans la peau des canards, mais on observe aussi fréquemment au lac Stukely des canards qui plongent et ressortent avec un escargot dans le bec avant de l'engloutir tout rond.

La Ville de Magog a déjà dû fermer des plages municipales après plusieurs signalements de cas de dermatite du baigneur^{15, 16}. Un baigneur qui en avait été victime réclamait davantage de tests par la municipalité et disait avoir davantage le goût de se baigner ailleurs, comme aux lacs Fraser et Stukely, selon les propos rapportés par un journaliste¹⁵. Le problème de la dermatite aux plages de Magog est devenu récurrent¹⁷. En plus de l'effarouchement, la ville procède à la cueillette d'escargots¹⁸.

Les canards et les bernaches posent également un problème de salubrité abordé à la section suivante.

Bernaches et canards

En plus de contribuer au cycle de vie des cercaires qui causent la dermatite du baigneur, les oiseaux aquatiques en grand nombre peuvent représenter un danger pour la santé publique en contaminant les plans d'eau de coliformes fécaux. Les tests qui révèlent une mauvaise qualité de l'eau de baignade à différentes plages entraînent parfois leur fermeture.

Fermetures sporadiques de la plage du lac Stukely

Les canards et les bernaches se multiplient d'année en année jusqu'à devenir très nombreux au lac Stukely. Une nouvelle couvée de bernaches ci-dessous avait niché à la plage du camping du parc:





Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau



Photo Claude Fecteau

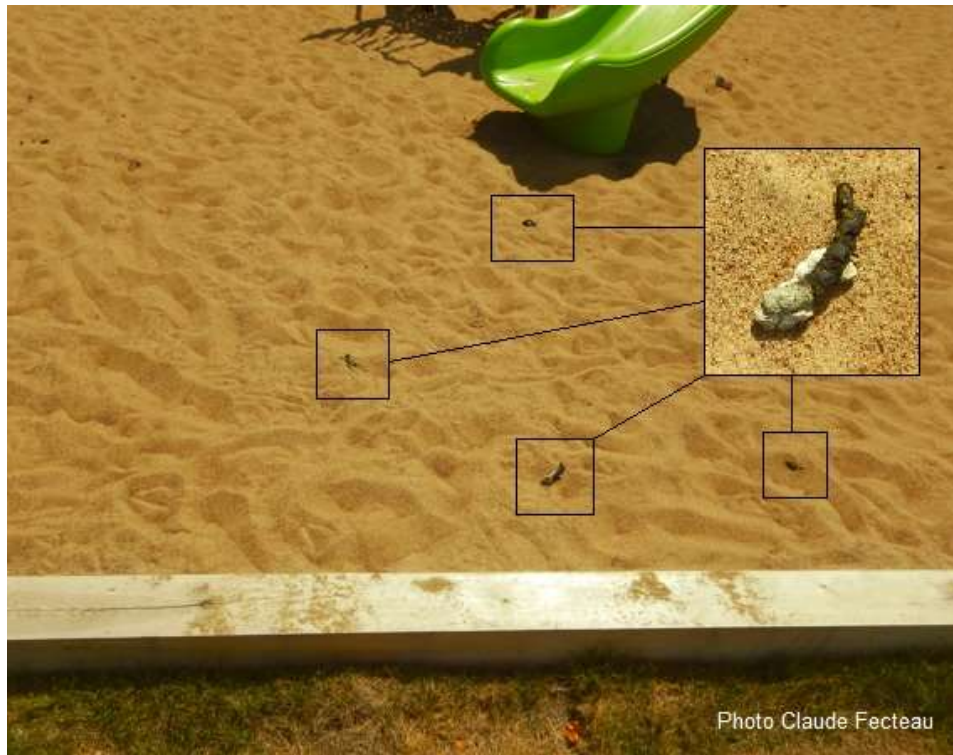
Les fientes laissées par tous les canards et bernaches sont peut-être l'explication à l'origine non élucidée de la mauvaise qualité de l'eau à quelques occasions à la plage du lac Stukely, qui avait entraîné sa fermeture¹⁹:



La Sépaq rappelle dans un document que si les bernaches sont en trop grand nombre, leurs fientes peuvent créer des problèmes de coliformes fécaux susceptibles de rendre l'eau impropre à la baignade¹⁰. Elle avertit aussi qu'elles peuvent devenir agressives envers l'humain. Lors de la

fermeture de la plage du lac Stukely, les visiteurs avaient été invités à se rendre à la plage du lac Fraser. De la même façon, la plage du lac Stukely a déjà été offerte comme alternative aux visiteurs du parc national de la Yamaska, lorsque sa plage était fermée pour raison de contamination bactériologique ou de cyanobactéries^{20 21}.

À la plage du lac Stukely, on trouve parfois des fientes partout sur le terrain et dans l'aire de jeux pour enfants:



Il devrait y avoir davantage de préposés à l'entretien qui les ramassent pour des questions de propreté et de salubrité. La Sépaq a effectué des travaux en installant des filets et en créant une

rangée arbustive comme moyens dissuasifs, mais les canards et les bernaches profitent quand même du terrain gazonné, de la plage de sable et de la zone de baignade.

La Sépaq mise sur la sensibilisation pour inciter les visiteurs à respecter des consignes, comme celle de ne pas nourrir les animaux. Cette approche ne rejoint pas tout le monde, soit par ignorance ou indifférence. Il devrait y avoir également davantage de surveillance:



L'APELS rappelait à ses membres dans un communiqué il y a une dizaine d'années qu'une bernache adulte produit 1 kg de fiente par jour sur les terrains riverains ou dans l'eau et que ces déjections sont la principale cause, avec celles des canards, de la dermatite du baigneur. Elle ajoutait que c'est la raison pour laquelle il est interdit de nourrir autant les canards que les bernaches. Elle répétait le même message encore l'an dernier, en ajoutant qu'un règlement de la municipalité d'Eastman interdisait de nourrir les canards sous peine d'une amende minimale de 100\$. Certains oiseaux aquatiques comme le grand harle ou le plongeon huard (au chant très caractéristique) sont

présents en nombre restreint au lac Stukely et ils ne posent pas de problème car ils ne fréquentent pas les lieux de baignade:



Les bernaches et certaines espèces de canards se trouvent en revanche toujours plus nombreux et ils ne sont aucunement effarouchés par la présence humaine. Des canards se précipitent même vers les humains à leur approche, visiblement habitués d’être nourris par leur mains:



Effarouchement

Certains gestionnaires de plages utilisent différentes méthode d’effarouchement pour éloigner les oiseaux qui menacent la qualité des eaux de baignade. Après l’usage de canons sonores, de fusées pyrotechniques et même de poursuite en chaloupe par exemple, la Ville de Magog a utilisé un maître-chien et un fauconnier avec ses oiseaux de proie pour tenir à distance les canards, bernaches et goélands de ses plages^{15, 16, 22}. L’année 2013 était jugé catastrophique pour cette ville, les plages ayant été fermées à six reprises et 19 cas de dermatite du baigneur ayant été signalés.

Les inconvénients d’une surpopulation de bernaches sont résumés dans cet extrait d’un document d’Environnement Canada²³:

« La bernache du Canada cause divers problèmes. L’été, les bernaches nichant en zone tempérée peuvent endommager l’herbe et d’autres plantes et compacter ou éroder le sol dans les parcs, les terrains de golf et autres espaces verts. Leurs excréments peuvent souiller les sentiers, les quais, les plages et les pelouses et contribuer à la contamination des plans d’eau voisins par des parasites et des bactéries coliformes. Les bernaches qui nichent ou qui élèvent leurs petits peuvent être agressives envers les humains et leurs animaux de compagnie. »

Agrile du frêne

L’agrile du frêne, cet insecte ravageur originaire d’Asie, condamne à une mort certaine toutes les essences de frênes infestés en deux ou trois ans généralement, selon l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA)²⁴. Malgré son introduction relativement récente en Amérique du

Nord, l'agrile du frêne aurait déjà causé la perte de millions d'arbres aux États-Unis et au Canada et des milliards d'autres arbres risquent d'être infestés et d'en mourir à la grandeur du continent. On pense qu'il y aurait été introduit accidentellement par des caisses en bois vers le début des années 1990. Découvert initialement en 2002 au Michigan, puis au sud de l'Ontario la même année, il s'est propagé sur de longues distances notamment par le transport de bois de chauffage infesté, avant d'atteindre le Québec en 2008. L'ACIA avait alors mené une campagne nationale d'information sur la menace que représente le transport de bois de chauffage dans la propagation des ravageurs exotiques, notamment l'agrile du frêne²⁵:



Affiche de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Une lutte contre l'agrile du frêne s'était aussi organisée au Québec en 2008 pour ralentir la progression de l'insecte²⁶. Sa distribution s'est étendue malgré cela et il a entre autres été observé à Montréal (2011), Saint-Jean-sur-Richelieu (2013), Granby (2014), Québec et Sherbrooke (2017), Magog (2020), puis l'an dernier dans plusieurs secteurs du parc national du Mont-Orford (2022). Étant présent dans plusieurs milieux du territoire visé par l'agrandissement, il « *pourrait modifier de façon importante le paysage forestier du secteur à l'étude au cours des prochaines années* », selon un document déposé au présent dossier du BAPE²⁷. La présence de l'agrile du frêne au PNMO s'ajoute à plusieurs autres parcs déjà envahis: Frontenac, Mont-Saint-Bruno (2013), Plaisance (2015), Îles-de-Boucherville (2017), Oka (2020) et Yamaska (2021). La Sépaq aurait vu venir l'insecte dans le sud du Québec depuis plusieurs années, mais elle n'aurait pas encore réalisé d'inventaire au PNMO²⁸, et elle ne semble pas avoir de plan pour compenser les frênes. Plusieurs municipalités de leur côté prévoient du budget et des ressources pour remplacer les frênes

inventoriés dans leurs parcs et leurs milieux urbains. En voici quelques exemples aux paragraphes suivants.

La **Ville de Sherbrooke** s'est engagée depuis 2014 dans une lutte pour protéger les quelques 2 450 frênes publics sur son territoire et préserver la forêt urbaine²⁶.

La **Ville de Sainte-Julie** en Montérégie s'est dotée de son « *Plan d'action contre l'agrile du frêne 2014-2018* »²⁹. Déjà à l'été 2013, elle allouait les ressources nécessaires pour effectuer un inventaire des frênes par l'embauche d'un étudiant et l'achat d'un appareil de géolocalisation GPS. Elle a ainsi pu prévoir la perte de 4 600 arbres sur une quinzaine d'années, soit environ 10% de sa forêt urbaine. Elle mentionne sur sa page web:

« En plus de laisser un vide désolant dans le paysage, la disparition des frênes entraînera une perte de biodiversité, une augmentation des îlots de chaleur, une réduction de la qualité de l'air, mais aussi des coûts d'abattage et de remplacement très élevés. D'autant plus que le dépérissement et la mortalité frapperont très rapidement les spécimens. »

Elle prévoyait la plantation d'arbres compensatoires pour remplacer les frênes dépérissant ou morts, en indiquant que « **Plus tôt la plantation compensatoire débutera, plus importante sera la croissance et la dimension de ces nouveaux arbres lorsque viendra le temps d'abattre les frênes morts ou dépérissants** ».

La **Ville de Montréal** prévoyait quant à elle **planter 40 000 arbres sur le mont Royal** en trois ans **pour remplacer 4 000 frênes infestés**³⁰. L'opposition officielle dénonçait le laisser-faire de l'administration au pouvoir et son « *absence de stratégie préventive pour lutter promptement contre les ravages de l'agrile sur le mont Royal* ». Selon un critique en matière d'environnement, « *le retard à agir de la Ville aurait un effet malheureux sur l'aspect du parc, puisque les milliers de nouveaux arbrisseaux mettront des années à remplacer la canopée des arbres matures qu'on prévoit abattre* ». Les fonds reliés à l'agrile ont été multipliés par dix en cinq ans.

La **Ville de Magog** suggère à ses citoyens de prévoir le remplacement de leurs frênes, en insistant sur l'importance de procéder sans attendre car la mort est très rapide³¹.

La **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu** prévoyait compenser la totalité des 1118 frênes sur son domaine public, qui représentent 8,5% de la canopée, en plantant 1500 arbres avant 2024³².

La **Ville de Longueuil** prévoit devoir abattre plus de 20 000 frênes morts ou malades dans ses grands parcs avant 2025³³. Elle a commencé par abattre ceux près des sentiers de marche, de raquette et de ski de fond pour pouvoir les réouvrir.

La **Ville de Québec** a triplé son budget pour lutter contre l'agrile du frêne, qui est passé de 15 M\$ à 45 M\$ sur 15 ans³⁴. Elle compte environ 120 000 frênes dans les boisés municipaux et prévoit en abattre le tiers. Elle s'est engagée à planter 130 000 arbres d'ici 2032.

Les municipalités et les gestionnaires des parcs choisissent d'abattre en priorité les arbres morts ou malades situés en milieu urbain, en bordure des rues, le long des sentiers, dans les aires de pique-nique et les campings pour des raisons de sécurité.



Les arbres affaiblis par les maladies et les insectes envahissants font regretter les coupes d'arbres matures et en santé abattus intentionnellement, considérant qu'ils mettent plusieurs décennies avant d'atteindre une taille imposante.

Cerfs de Virginie

La fréquentation humaine dans les parcs repousse les prédateurs naturels des cerfs de Virginie et leur surabondance éventuelle entraîne plusieurs enjeux très médiatisés:

- Les cerfs mangent des nouvelles pousses et compromettent la régénération des forêts;
- Ils peuvent manquer de nourriture par leur surnombre;
- Ils sortent des parcs pour aller manger la végétation dans des quartiers résidentiels;
- Les gestionnaires de parcs et les résidents sont contraints de protéger les végétaux avec des manchons et des clôtures (enclos ou exclos);
- Certaines personnes les nourrissent, abaissant davantage leur crainte envers les humains;
- Leurs déplacements causent plusieurs accidents de la route, parfois mortels;
- Lorsque des cerfs sont blessés, les policiers appelés pour abréger leurs souffrances ne sont pas toujours bien formés pour le faire;
- La méthode de contrôle des cheptels (abattage par arme à feu ou arbalète, stérilisation, capture et déplacement) provoque des débats hautement polarisés et judiciairisés;
- Les cerfs contribuent à répandre des tiques pouvant transmettre la maladie de Lyme;



Cerfs de Virginie dans les Îles-de-Boucherville le 26 avril 2022

PARC DE CONSERVATION OU PARC D'ATTRACTION?

PSIE: Une intégrité écologique à géométrie variable

Rapport accablant du Vérificateur général du Québec en 2015

Au printemps 2015, le Vérificateur général du Québec rendait public ses travaux ayant visés à:

- déterminer si le ministère et la Sépaq **mettaient en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel liée aux parcs nationaux;**
- s'assurer que la Sépaq respecte la réglementation et les saines pratiques relatives à certains aspects de sa gestion;
- s'assurer que la Sépaq **avait pris en compte les principes de développement durable lors de l'élaboration ou de la révision d'actions structurantes.**

Les constats du Vérificateur servent à se remettre dans le contexte qui prévalait au moment de planifier les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le secteur Stukely. Parmi ces constats, certains dénonçaient l'absence ou l'obsolescence de plans directeurs qui ne reflétaient pas les changements apportés à la loi en 2001 abolissant tous les parcs de *récréation*, comme celui du Mont-Orford, pour en faire des parcs de *conservation*:

*« Des caractéristiques des parcs ainsi que des enjeux reliés à leur développement et à la conservation du patrimoine naturel ont changé; cependant, **le contenu des plans***

directeurs n'a pas été ajusté à la nouvelle réalité. Pourtant, le plan directeur est un moyen important dont le ministère dispose pour assurer la conservation dans un parc.

Cela est encore plus évident pour cinq des six parcs qui avaient été désignés comme parcs de récréation avant les modifications apportées à la loi en 2001. En effet, les documents relatifs à ces parcs n'ont pas été mis à jour ; par conséquent, ils ne tiennent pas compte des changements législatifs qui ont eu pour effet de supprimer la catégorie «parc de récréation».

Le contenu des plans directeurs, tant provisoires que définitifs, n'est pas uniforme et ne respecte pas toujours les exigences de la politique. Par exemple, pour deux des trois parcs qui ont fait l'objet de notre vérification, hormis la détermination du zonage, nous ne trouvons pas dans les plans directeurs d'orientations claires sur la conservation du patrimoine naturel.

(...) À part l'obligation qu'a la SEPAQ de respecter les plans directeurs préparés par le ministère, les ententes ne précisent pas ce que l'on attend de la Société par rapport à la conservation du patrimoine naturel.

Les lacunes relatives à l'encadrement ne permettent pas au ministère de s'assurer que les actions de la SEPAQ et les décisions de son conseil d'administration sont pleinement orientées vers l'atteinte de l'objectif prioritaire lié aux parcs. »

D'autres constats portaient sur la reddition de comptes et le programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) de la Sépaq, dont voici quelques extraits:

« L'information diffusée sur la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux est incomplète. Le ministère ne publie officiellement aucune reddition de comptes relativement à la conservation du patrimoine naturel dans les parcs. Quant à la reddition de comptes de la SEPAQ, elle ne permet pas d'apprécier sa performance en matière de conservation ni de saisir l'ampleur de ce qu'il reste à accomplir dans les parcs.

Le conseil d'administration de la SEPAQ accomplit les principales fonctions prévues dans la loi; toutefois, il devrait porter une attention plus soutenue au suivi de l'intégrité écologique et au processus d'attribution de contrats.

L'objectif prioritaire lié à un parc national est de voir à la conservation et à la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel.

Le MFFP est responsable d'assurer la conservation du patrimoine naturel des parcs nationaux. La réglementation en vigueur ne définit pas en quoi consiste cette conservation; c'est donc au ministère responsable que revient la charge de la définir clairement et d'orienter les actions afin de s'assurer que l'objectif prioritaire lié aux parcs est respecté par l'exploitant.

Les documents d'encadrement du ministère concernant la conservation du patrimoine naturel des parcs nationaux sont dépassés par rapport à la définition de conservation, à la répartition des responsabilités entre lui et la SEPAQ et à la façon d'orienter l'exploitation de chacun des parcs.

(...) La mise en œuvre du **Programme de suivi de l'intégrité écologique** a, quant à elle, débuté en 2003. Le programme a pour objet de déterminer si le niveau d'intégrité écologique des parcs s'est dégradé, s'il s'est maintenu ou s'il s'est amélioré avec le temps. Il vise à évaluer l'efficacité globale des actions, à détecter l'existence ou l'apparition de situations anormales et à y réagir adéquatement. De plus, il sert à diffuser de l'information sur l'état des parcs.

Selon la littérature relative à l'«intégrité écologique», l'expression renvoie à l'état inaltéré d'un écosystème représentatif d'un territoire. La SEPAQ a, pour sa part, choisi de mesurer l'évolution de l'état de ses parcs à partir du moment où ont débuté les travaux afférents au programme de suivi. La Société justifie l'approche qu'elle a retenue dans les documents qu'elle publie. **Les résultats liés à son programme ne permettent cependant pas de conclure véritablement à propos du niveau d'intégrité écologique des parcs qu'elle exploite.** Cette approche étant différente de celle adoptée par d'autres instances, soit Parcs Canada et National Park Service aux États-Unis, la performance de la SEPAQ au regard de l'intégrité écologique ne peut pas être comparée à celle d'organismes ayant un rôle comparable dans d'autres administrations. »

D'autres constats comme le suivant soulèvent des lacunes quant à l'encadrement et la coordination entre le ministère et la Sépaq.

« Compte tenu des lacunes liées à l'encadrement de la conservation et à la coordination, le ministère peut difficilement connaître l'état de la conservation dans les parcs et s'assurer que l'objectif prioritaire associé aux parcs est atteint. »

D'autres constats encore portent sur la reddition de comptes publics, comme les suivants:

« L'information rendue publique par le MFFP et la SEPAQ sur la conservation du patrimoine naturel au sein des parcs nationaux est incomplète; on ne peut donc pas apprécier leur performance en la matière.

Le ministère ne publie officiellement aucune reddition de comptes relativement à la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux. Son rapport annuel de gestion ne comporte pas non plus de données à ce sujet.

(...) En ce qui a trait précisément au Programme de suivi de l'intégrité écologique, la SEPAQ s'était engagée à publier un premier rapport en 2009-2010 contenant les résultats associés à ce programme. (...) Les premiers résultats liés au Programme de suivi de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux n'ont été publiés qu'en 2014, soit un peu plus de 10 ans après le début de sa mise en œuvre.

Un site Internet décrit le programme et offre depuis 2014 une synthèse des résultats obtenus pour l'ensemble du réseau. On peut également y suivre l'évolution des résultats pour chacun des indicateurs retenus. Cependant, lorsqu'un indicateur témoigne d'une baisse du niveau d'intégrité écologique, la SEPAQ présente peu de données quant aux mesures mises en place pour corriger la situation. De même, l'information ne permet pas au lecteur de bien saisir l'ampleur de ce qui reste à accomplir en matière de conservation dans les parcs nationaux. En effet, **même si un indicateur est associé à un changement positif ou s'il démontre qu'il y a une certaine stabilité, cela ne garantit**

pas que le niveau d'intégrité écologique est bon et qu'aucune intervention n'est nécessaire.

Il est alors difficile pour le lecteur d'apprécier l'intégrité écologique de ces parcs. La SEPAQ est transparente quant à sa façon de mesurer l'intégrité écologique. Cependant, sa reddition de comptes gagnerait en valeur si le lecteur avait de l'information sur le niveau d'intégrité écologique qui était présent au départ, lorsque la Société possède cette donnée ou qu'elle peut en disposer à un coût raisonnable.

La SEPAQ n'a pas utilisé de méthode complète pour prendre en compte les principes de développement durable lors de l'élaboration de sa stratégie de conservation »

Nouveau nom donné au Programme de suivi, même acronyme PSIE

Le Vérificateur critiquait le nom trompeur donné par la Sépaq à son *Programme de suivi de l'intégrité écologique*, puisqu'il ne correspondait pas au sens reconnu dans la littérature et adopté par les gestionnaires des parcs nationaux canadiens et américains, à savoir **connaître l'état par rapport à celui inaltéré d'un écosystème**. Le suivi des indicateurs par la Sépaq évalue plutôt le **changement par rapport au début de sa période d'étude**. Cette différence est fondamentale puisqu'elle fait perdre tout son sens à la notion d'intégrité écologique. En effet, si un état est complètement dégradé au début de la période de cinq ans et qu'il demeure inchangé à la fin, l'indicateur donnera un résultat neutre. Dans un autre exemple, si un état dégradé devient très dégradé pendant la période, l'indicateur pourra le révéler à la fin par une baisse, mais c'est le nouvel état très dégradé qui servira de référence à l'avenir. On peut aussi imaginer un état qui se dégraderait lentement mais sûrement. Son changement pour chaque période successive de cinq ans pourrait passer sous le radar, mais sa dégradation sur 25 ans par exemple pourrait être appréciable. On comprend avec ces exemples que l'état de l'intégrité évalué avec des références variables dans le temps peut masquer la réalité. Au lieu d'adopter la méthode de suivi de l'intégrité écologique utilisée par les autres instances nationales conforme aux règles de l'art, la Sépaq a plutôt choisi de conserver sa propre méthode, mais de changer le nom de son programme pour *Programme de suivi des indicateurs environnementaux*. Le changement de nom est subtil et l'emploi du même acronyme PSIE ajoute à la confusion.

Faire du plein air ou du plein de fumée?

Les feux de camp font partie d'une tradition en camping et la Sépaq en fait la promotion abondamment dans ses publicités, en montrant souvent des personnes assises autour d'un feu:



Cette habitude encouragée comporte cependant des impacts sur l'environnement et la santé:

- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes comme l'agrile du frêne en transportant du bois d'une région à l'autre;
- Le déboisement au lieu de prélèvement du bois;
- La récolte de bois mort et le piétinement des sous-bois par des campeurs;
- La fumée toxique que l'on répand dans l'environnement;
- La fumée toxique que l'on inhale;
- La fumée toxique que l'on fait inhaler aux voisins.

De plus en plus de municipalités réglementent et même interdisent l'usage de foyers, poêles à bois et feux de camps résidentiels, en raison entre autres des particules fines qu'ils émettent^{35, 36}:



Parfois, un pare-étincelle est exigé pour les feux extérieurs pour éviter le risque d'incendie, ce que n'ont pas les ronds de feux des campings de la Sépaq. Contrairement aux foyers et poêles à bois pour le chauffage qui émettent leur fumée à la sortie d'une cheminée en hauteur, les ronds de feux de camps l'émettent au niveau du sol. Parfois dans un camping l'air devient irrespirable, on peut se sentir suffoquer, les yeux piquent, la gorge devient irritée et même la visibilité est réduite. Il en faut bien moins que cela pour avoir des avertissements de smog dans les grandes villes.

Le gouvernement du Québec publie un document avec ces informations sur l'exposition à la fumée³⁷:

Des effets sur notre santé et notre environnement

Qu'elles proviennent d'un poêle à bois, d'un foyer ou d'un feu de camp, les fumées qui se dégagent de la combustion du bois ne sont pas aussi inoffensives qu'on voudrait bien le croire.

- Un seul poêle à bois non certifié émet autant de particules fines dans l'atmosphère en neuf heures qu'une automobile de type intermédiaire parcourant 18 000 kilomètres.
- Les particules fines produites par la combustion du bois sont de très petit diamètre, soit moins de 2,5 micromètres, ce qui leur permet de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et de nuire à leur fonctionnement.
- Les contaminants émis par la combustion du bois peuvent avoir des effets nocifs sur la santé, surtout chez les enfants très jeunes, les personnes âgées et celles qui souffrent d'asthme, d'emphysème ou de problèmes cardiaques, car ces personnes sont plus sensibles à la pollution de l'air.
- Dans un quartier résidentiel où le chauffage au bois est répandu, les concentrations de particules fines, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de composés organiques volatils (COV) peuvent atteindre des niveaux élevés sous certaines conditions météorologiques et selon la topographie du secteur. Ainsi, lors de promenades à l'extérieur, on peut parfois remarquer une odeur âcre et irritante, occasionnant une impression de « manque d'air ».

Une étude sur l'influence des feux de camp sur la qualité de l'air a déjà été réalisée au camping du parc national de la Yamaska et rapporté dans un bulletin de la Sépaq³⁸. Le bulletin concluait:

« À la lumière de cette étude exploratoire, il importe de se questionner sur l'impact global de la pratique des feux de camp à ciel ouvert, tant sur la nature que sur l'humain. »

Un campeur ayant été incommodé par la fumée lors d'un séjour dans un camping de la Sépaq dénonçait que cette étude ne soit pas diffusée³⁹. La qualité de l'air peut-être bien pire au camping

du secteur Stukely que celle mesurée au parc de la Yamaska, en raison de la topographie environnante avec les montagnes plus favorable au phénomène d'inversion de la température, comme à la municipalité de Lac Beauport^{40, 41}. Dans cette condition, la fumée ne s'élève pas dans les airs mais reste au niveau du sol. On peut parfois percevoir de loin un nuage qui s'avance sur le lac Stukely en provenance du camping, qui s'apparente à un banc de brouillard. Il suffit d'y pénétrer en embarcation pour réaliser aussitôt qu'il s'agit en fait de la fumée des feux de camp par la senteur. On peut questionner le choix de l'indicateur de la qualité de l'air utilisé dans le programme de suivi des indicateurs environnementaux, qui se base sur une mesure à des dizaines de kilomètres, alors que la source principale de la pollution de l'air est à l'intérieur même du parc.

Section enfumée ou non-enfumée

Lorsque les gens vont prendre de plus en plus conscience de l'effet néfaste de la fumée pour leur santé et celle de leurs enfants, ils vont commencer à demander des emplacements de camping sans fumée. L'idée peut sembler saugrenue, comme l'était celle d'instaurer des sections fumeurs et non-fumeurs dans les restaurants au début, pour éventuellement faire accepter que la cigarette y soit interdite. Les mentalités changent, avant la cigarette était permise dans les avions, ce qui serait impensable aujourd'hui.

Rond de feu au camping du lac Stukely, sans pare-étincelle, sous un arbre ébranché:



Quand le contact avec la nature rime avec démesure

On cherchait à comprendre au premier chapitre ce qui avait pu justifier tout le déboisement au camping du lac Stukely, étant donné la réduction de 50 emplacements au final, après les travaux de réaménagement et d'agrandissement. Il suffit de parcourir le terrain et de consulter les caractéristiques des emplacements sur la page internet des réservations pour constater leurs dimensions démesurées. Ci-dessous, un exemple de « petit » terrain de seulement 65 pieds de long:



Il y a facilement de la place pour la roulotte et trois voitures, de quoi organiser un petit party!

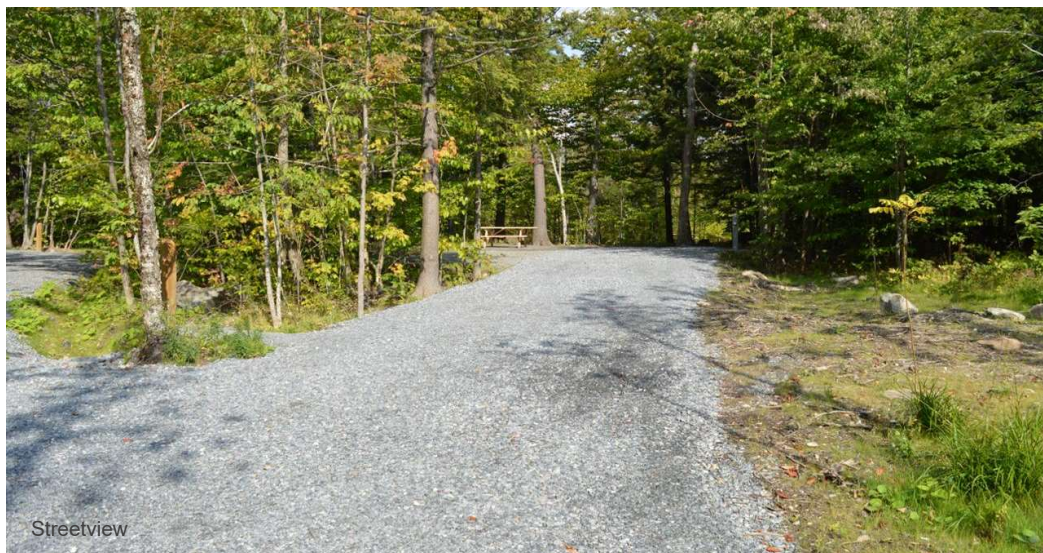
Cet emplacement de prêts-à-camper peut aussi recevoir bien de la visite en voiture:



Cet autre prêt-à-camper n'est pas en reste, avec son terrain de 88 pieds de long selon sa description:



Voici un autre exemple d'emplacement aussi spacieux avec 88 pieds de terrain:



Longueur du terrain incluant le stationnement : 27 mètres (88 pieds)

The map displays a complex trail system around Lac Seul. Key features include:

- Trails:** Numerous trails are shown, many with numbers (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813,

Ces terrains conviennent aux voyageurs qui tiennent à leur confort, avec des équipements semblables aux suivants:

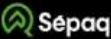


On se sent en nature comme à la maison, dans ce qui reste de l'ancienne forêt:



La Sépaq, dans sa quête insatiable d'attirer toutes sortes de clientèles, invite à faire du camping en traînant sa "maison sur roues" (<https://www.sepaq.com/blogue/camping-en-roulotte.dot>):

 MENU





RÉSERVER

Accueil • Blogue • Camping en roulotte : le plaisir d'être chez soi partout

CAMPING EN ROULOTTE

LE PLAISIR D'ÊTRE CHEZ SOI PARTOUT

Ces adeptes du grand air cherchent l'évasion et l'aventure sans sacrifier leur confort, surtout quand vient le temps de camper. Pour plusieurs, la route des vacances parfaites s'emprunte avec une petite maison sur roues attachée derrière leur véhicule. Loin d'être une vulgaire boîte en carton, la roulotte est une résidence secondaire qu'on transporte partout avec soi... et qui plaît aux campeurs et campeuses de tous âges et de tous horizons.

Elle fait valoir les avantages des caravanes à sellette et des roulottes sur sa page web:



LA ROULOTTE DE MARIE-PHILIPPE ET SA FAMILLE

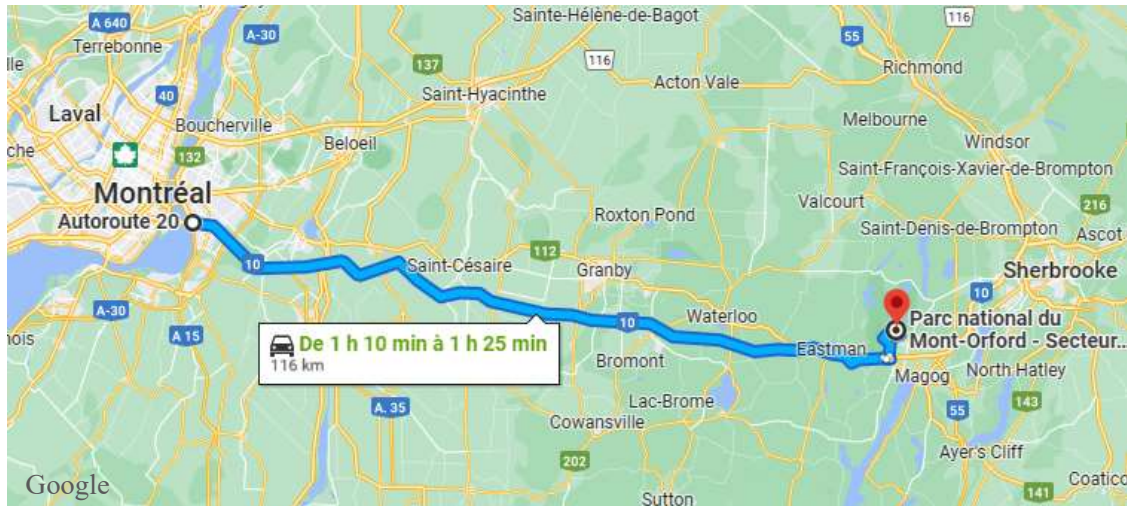
Entièrement rénovée à l'intérieur, la roulotte familiale *fifthwheel* Palomino 2004 est une véritable petite maison sur roues qui comble de bonheur Marie-Philippe, son copain et leurs enfants.

10 RAISONS D'AIMER LA ROULOTTE

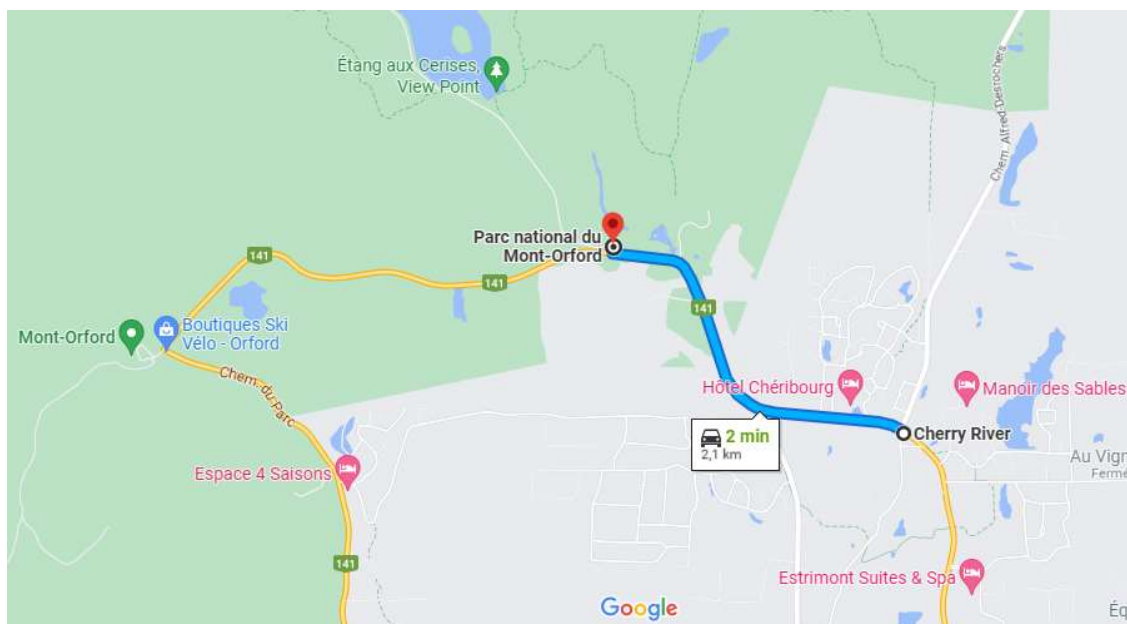
1. L'espace plancher est maximisé et l'accès aux différentes sections est habituellement aisé. Difficile de trouver plus spacieux à un prix comparable!
2. Elle permet de transporter du matériel encombrant à bord (vélos, planches à pagaie gonflables, cannes à pêche, etc.). Attention au poids total des bagages et de l'équipement cependant.
3. L'accès aux espaces est maintenu lors des pauses sur la route, y compris l'accès au rangement et aux électroménagers. Un peu comme pour les véhicules récréatifs motorisés, y compris les vans!
4. Elle s'installe rapidement une fois à destination, sans la nécessité d'être dépliée comme une tente-roulotte. L'aménagement intérieur y est aussi plus pratique et, souvent, plus complet.
5. Elle est offerte dans une grande variété de styles et de formats, du modèle compact ultra léger au géant de luxe tout équipé.
6. Certains modèles légers n'ont pas besoin d'un gros véhicule pour les tracter. Intéressant, alors que le prix de l'essence ne fait que grimper!
7. Contrairement à la tente ou à la tente-roulotte, elle offre plus d'isolation (chaleur comme fraîcheur), de protection (vol, insectes et animaux) et d'insonorisation.
8. Les lits peuvent être de grand format et ceux qui restent en place peuvent être aussi confortables que ceux à la maison.
9. Sans moteur et plus simple, elle est plus abordable à l'achat et tombe moins vite en désuétude qu'un véhicule récréatif motorisé. Certaines roulottes réputées, comme les célèbres Airstream, ont un revêtement extérieur durable leur permettant de conserver leur valeur admirablement.
10. Elle s'installe à destination, se détache facilement de la voiture et se verrouille pour que ses propriétaires puissent explorer les environs l'esprit tranquille et en toute liberté.

On présente comme non négligeable le fait qu'il soit possible de financer une roulotte comme un bien immobilier sur 20 ans, rendant ainsi l'achat d'un "petit chalet sur roues" plus accessible, même pour les jeunes. On peut se demander quelle place est accordée à la conservation et quel message de sobriété énergétique cela envoie, lorsque l'on coupe massivement des arbres dans une forêt réputée vulnérable d'un parc national, pour faire vivre une expérience d'immersion en nature

à bord de sa maison ou chalet sur roue? D'autant plus que le parc est situé à moins d'une heure trente minutes de la sortie du pont Champlain:



Il n'apparaît pas si évident que les campeurs en autonomie complète stimulent l'économie locale. Le parc national du Mont-Orford n'est pas situé en région isolée et éloignée des grands centres. On trouve de l'hébergement à moins de deux kilomètres de l'entrée du parc et à moins de deux minutes en voiture, comme montré sur cette carte:



Dans un rapport déposé au présent dossier du BAPE⁴², il est par ailleurs écrit que les taux d'occupation moyens des hébergements ne sont pas très élevés dans la région.

Vélo de montagne

Le vélo de montagne est offert comme nouvelle activité au PNMO depuis peu. Aux premiers sentiers de niveau facile et intermédiaires aménagés, se sont ajoutés d'autres entiers au coût prévu de 814 000 dollars, dont certains sont classés difficiles, donc en terrain escarpé par définition⁴³. Le Guide du visiteur de la Sépaq en fait la promotion:



Procurez-vous la carte des sentiers au centre de découverte et de services Le Cerisier ou en téléchargeant préalablement l'application mobile Avenza Maps sur votre appareil (via l'App Store^{MD} ou le Google Play Store^{MC}).

Vélo de montagne

Sillonner les forêts de la vallée de l'étang aux Cerises en empruntant le réseau de sentiers de vélo de montagne de type *singletrack*. Une agréable façon d'allier activité physique et découverte. Les treize sentiers totalisent près de 25 km de niveaux de difficulté qui varient de facile à difficile.

N'oubliez pas de vous procurer votre billet de vélo de montagne ! Des tarifs sont applicables pour emprunter les sentiers.

Vélos à pneus surdimensionnés et vélos de montagne en location selon la disponibilité.

Où : Centre de découverte et de services Le Cerisier
Centre de services Opeongo (lac Fraser)

Le député d'Orford ambitionne que le parc offre éventuellement 100 km de sentiers, comme à Burke au Vermont:



Pour le franchissement de zones fragiles ou la restauration de sentiers érodés, il faut prévoir des sommes d'argent pour la construction d'aménagements et leur entretien:



Cette activité soulève plusieurs enjeux dans un parc national:

- **Étalement des aménagements et la fragmentation du territoire** sillonné par des nouveaux sentiers dans des endroits de la forêt inaltérée ou jusque-là inaccessible;
- **Perturbation de la faune** (dérangements, départ de certains prédateurs);
- **Compaction et l'érosion des sols**, avec **l'apport de sédiments et nutriments** dans les cours d'eau et les plans d'eau, surtout en terrain escarpé;
- **Présence problématique des vélos à assistance électrique** (plus grand pouvoir d'érosion, plus grande distance parcourue pour un même effort, frustration des autres vététistes qui se sentent poussés dans le dos dans les montées, dépassements hors sentiers pour contourner ces derniers);
- **Dommages à la végétation** herbacée et arbustive (écrasées, arrachées, racines endommagées ou sectionnées);

- **Sécurité des usagers** qui filent à vive allure au travers d'obstacles rocheux et près des arbres, avec de longs délais d'intervention des secours, à des endroits parfois sans couverture cellulaire;
- **Conflits d'usage** avec les randonneurs sur les sentiers d'accès multifonctionnels;
- **Coûts élevés** pour l'aménagement, l'entretien et le balisage des sentiers (délimitations, fermetures temporaires lorsque raviné par la pluie ou boueux).

Vers une spirale de la mort?

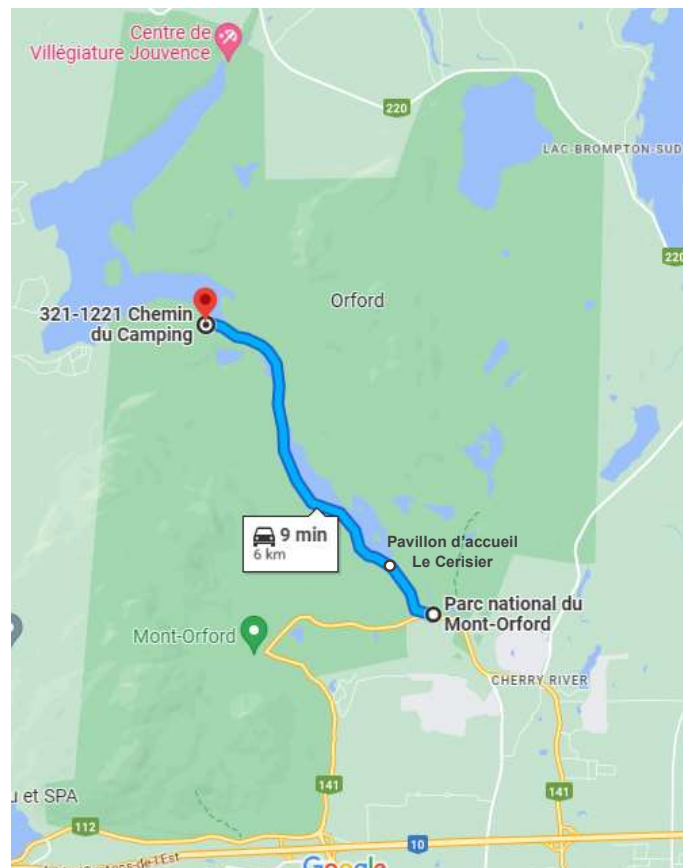
Le projet d'agrandissement doublerait la superficie du parc environ et attirerait 100 000 jours-visites de plus selon les estimations déposées au dossier. Cela représente une augmentation de l'achalandage de seulement 7,7%. On peut se demander si les revenus additionnels seront suffisants pour financer tous les aménagements, bâtiments et projets d'infrastructures prévus, qui comprennent une passelle au-dessus d'une route, un sentier sur pilotis dans un marécage, des stations de lavage d'embarcation, un autobus électrique (dont on ignore le taux d'occupation), des kilomètres de nouveaux sentiers de randonnée et de vélo à entretenir, etc. Advenant un déficit, il y a un risque que la Sépaq poursuive sa quête de nouvelles activités à la mode, pour attirer toujours plus de clientèle, avec de nouveaux aménagements coûteux et moins respectueux de l'environnement. Les dépenses en publicité pourraient croître davantage et celles pour la restauration d'habitats, l'entretien et la surveillance, qui font actuellement défaut par ailleurs, pourraient diminuer. Les efforts requis pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dans l'eau et sur terre, s'enlignent pour être récurrents et aller en augmentant, au vu des perturbations des écosystèmes. Si les plages en viennent à fermer fréquemment comme cela arrive ailleurs, en raison de contamination bactériologique ou de dermatite du baigneur, l'achalandage à la plage et au camping pourrait diminuer. Il pourrait s'en suivre de façon imagée une spirale de la mort, où les dépenses en aménagements et en publicité l'emportent sur la conservation. Dans une entrevue accordée au Devoir il y a cinq ans, le pdg de la Sépaq admettait les erreurs du passé et disait vouloir miser sur une approche plus « commerciale » que « comptable »⁵⁰. Le nouveau plan stratégique de la SEPAQ alors annoncé s'accompagnait d'une nouvelle image de marque, avec un nouveau logo dont la conception avait coûté 75 000 dollars. Un mémoire de maîtrise récent aborde la question de la gestion des parcs nationaux du Québec, dont voici un extrait⁵¹:

« Ainsi, il apparaît que les contraintes financières de la Sépaq ont orienté son approche vers le volet récréatif. Ce faisant, la conservation au sein du parc n'est pas suffisamment mise en valeur. La Société projette davantage l'image d'un parc d'attraction. Ainsi, même si les usagers pensent que la fonction première d'un parc national est la conservation, l'aménagement du territoire, la diversité d'activités récréatives offertes et le fort achalandage viennent brouiller les perceptions, entraînant des comportements inadaptés. Ainsi, l'achalandage élevé sur ces territoires, tel qu'il est présentement géré, ne peut s'accorder pleinement à la mission première de conservation des aires protégées. »

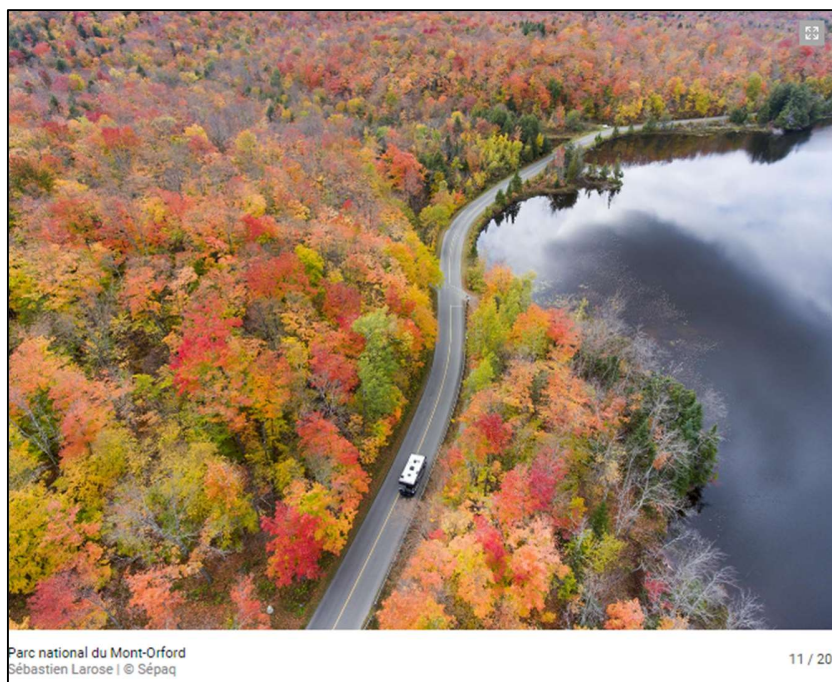
Circulation à l'intérieur du parc

Enjeu de sécurité avec la vitesse, le trafic et la signalisation

Les visiteurs qui se rendent en voiture au camping et à la plage du lac Stukely, ou aux départs de plusieurs sentiers de randonnée populaires comme ceux du Mont-Chauve, l'Étang-Fer-de-Lance et Les Crêtes, doivent traverser le parc par une route asphaltée sur une distance de 6 km, entre son entrée sur la route 141 et le lac:



Ce chemin longe entre autres l'Étang-Huppé et l'Étang-aux-Cerises:



Il s'agit d'une route partagée pour les voitures et les vélos:



Sa limite de vitesse de 50 km/h est beaucoup trop élevée, considérant son étroitesse et ses courbes prononcées avec plusieurs côtes. Elle est très dangereuse entre autres pour ceux qui l'empruntent à vélo. Les cyclistes à vélo de route n'ont pas de chemin alternatif, car la piste cyclable

La Montagnarde du réseau provincial La Route Verte passant dans la forêt n'est pas asphaltée. La simulation suivante montre que le dégagement latéral est insuffisant pour un dépassement sécuritaire d'un cycliste par une voiture:



Ce dégagement est nettement insuffisant et particulièrement dangereux lors de croisement de véhicules:



La situation est pire encore lors de croisement ou dépassement par des roulottes ou des véhicules récréatifs très larges:



Une vitesse aussi élevée que 50 km/h augmente le risque de collision avec des cerfs de Virginie, qui sont abondants. Les blessures à l'animal et les dommages à la voiture sont plus graves lorsque la vitesse est plus grande:



Voici ironiquement une pancarte de limite de vitesse de 50 km/h, au-dessus d'une autre qui indique « *Ralentissez ! – Route tortueuse* »:



Le chemin comprend plusieurs côtes aveugles dans une courbe:



Le trafic est parfois assez dense:



Il y a un marquage sur la chaussée pour une traverse de piétons près du pavillon d'accueil Le Cerisier, mais aucune pancarte associée n'est présente:



À l'inverse, une pancarte indique une traverse de piétons avant d'arriver aux stationnements de la plage, sans aucun marquage au sol:



Îlots de chaleur et ruissellement des stationnements asphaltés

Le long chemin en pente qui mène à la plage comprend plus de 200 cases de stationnement:





Le toit végétalisé du récent centre de service Le Bonnallie, situé à l'endroit des locations d'embarcations au bout de la plage du lac Stukely, témoigne du souci aujourd'hui d'éviter les surfaces imperméables qui irradiant la chaleur <https://annecarrier.com/projets/centre-de-services-le-bonnallie-parc-national-du-mont-orford>:



Dans ce même ordre d'idée, il pourrait être envisagé de remplacer l'asphalte des cases des stationnements de la plage par un aménagement du type drainant et végétalisé, comme dans cet exemple (<https://www.greenskin.tech/blog/parking-vegetalise>):



Navette électrique prioritairement au secteur Stukely

Il est envisagé un service de navette électrique dans le territoire visé par l'agrandissement. Considérant le grand achalandage des stationnements de la plage du lac Stukely et la distance appréciable de 10 km à parcourir pour un aller-retour d'un bout à l'autre du parc, il est suggéré d'y instaurer là prioritairement un service de navette électrique.



La navette relierait les stationnements du pavillon d'accueil Le Cerisier au stationnement de la Grande-Halte en fin de parcours, en faisant un arrêt à la plage. D'autres arrêts seraient offerts à des endroits désignés, selon la demande en cours de trajet, par exemple: refuges de la Cabane-à-Sucre et du Castor, départ des sentiers du Mont-Chauve et Étang-Fer-de-Lance. Ce service permettrait de réduire considérablement le trafic automobile dans le parc avec les avantages suivants:

- Réduction de la pollution sonore et la pollution de l'air;
- Réduction des gaz à effet de serre (GES);
- Sécurité accrue pour les cyclistes;
- Réduction du risque d'accident entre les voitures;
- Réduction du risque d'accident avec les cerfs de Virginie ou autres animaux;
- Réduction du risque d'écraser des tortues et leurs nids en bordure du chemin;

Considérant qu'il y a de la place pour environ 300 voitures au total pour les stationnements de la plage P1, P2 et P3, et en supposant qu'elles parcourent chacune un aller-retour dans la journée, la navette ferait sauver 3 000 km de déplacement en voiture par jour sur le chemin du Camping, lors d'un affichage complet. Après seulement sept jours d'utilisation de la navette, elle aurait fait sauver 21 000 km, soit l'équivalent de retirer de la route une voiture pendant toute une année, en termes d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre. Étant donné la grande popularité du secteur Stukely, le taux d'occupation de cette navette devrait être au moins aussi élevé, sinon plus, que celui de la navette prévue dans le projet d'agrandissement. Le trafic automobile sur le chemin du

Camping au travers le parc se limiterait aux déplacements des campeurs, des véhicules de service et de livraison. Cette navette contribuerait à atteindre et même dépasser facilement les cibles de réduction des GES du « *Plan d'action de réduction des GES de la Sépaq 2020-2025* ».

L'autre avantage de cette navette est la réduction du trafic dans le parc qui diminuerait le risque d'accident, en particulier pour les cyclistes très vulnérables. Le risque serait aussi grandement diminué de frapper un animal, comme un cerf de Virginie ou une tortue, et d'écraser les nids de ces dernières, qui affectionnent particulièrement les bords de cette route pour y pondre leurs oeufs.

Électrification des véhicules et de l'outillage

Sur le même thème de l'électrification pour réduire la pollution et diminuer les GES, il est suggéré que la Sépaq donne l'exemple en accélérant le remplaçant de ses véhicules à essence comme les camionnettes, fourgonnettes, voitures, véhicules tout-terrain, motoneiges, etc.:





Streetview

Les outils à essence, comme les tondeuses à gazon et les coupe-bordures, auraient aussi avantage à être électrifiés:

Tondeuse
à gazon

Coupe
bordure



Google

RÉFÉRENCES

- 1 Chantier sous haute surveillance au parc national du Mont-Orford!, Blogue de conservation, Sépaq, 25 janvier 2016.
- 2 Le camping et la plage du lac Stukely renaîtront vendredi, Le Reflet du Lac, 5 juillet 2016.
- 3 Prendre le pouls des parcs nationaux du Québec, Radio-Canada, 5 avril 2019.
- 4 Myriophylle et fort taux de mortalité des arbres : des défis au parc national du Mont-Orford, La Tribune, 10 mars 2023.
- 5 Avis divergents dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs, Le Reflet du Lac, 24 mars 2023.
- 6 Guide de gestion des eaux pluviales, Québec (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide-gestion-eaux-pluviales.pdf>).
- 7 Le Roseau commun, MRC Memphrémagog et Orford (https://www.canton.orford.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/Roseau_Depliant.pdf).
- 8 Rapport annuel 2021-2022, Sépaq.
- 9 La Renouée du Japon, MRC Memphrémagog et Orford (https://www.canton.orford.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/Renouee_Depliant.pdf).
- 10 Dans notre nature - Parcs nationaux du Québec - Édition 2021, Sépaq.
- 11 La Berce du Caucase, MRC Memphrémagog et Orford (https://www.canton.orford.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/Berce_Depliant.pdf).
- 12 Les nerpruns bourdaine et cathartique, MRC Memphrémagog et Orford (https://www.canton.orford.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/Nerpruns_Depliant.pdf).
- 13 Attention! Quand la dermatite du baigneur apparaît..., dépliant du Ministère de la santé et des services sociaux, Québec (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-270-01F.pdf>).
- 14 Dermatite du baigneur, Memphrémagog conservation inc (<https://www.memphremagog.org/fr/dermatite-du-baigneur>).
- 15 Retour de la dermatite du baigneur au Memphrémagog, Le Reflet du Lac, 7 juillet 2016.
- 16 Les plages nettoyées par des oiseaux de proie, Le Journal de Montréal, 8 mai 2016.
- 17 Magog doit gérer l'affluence à ses plages, Le Reflet du Lac, 18 juillet 2020.
- 18 La dermatite du baigneur refait surface au lac Memphrémagog, Le Reflet du Lac, 28 juin 2013.
- 19 Parc national du Mont-Orford: réouverture de la plage du lac Stukely, Le Reflet du Lac, 6 juillet 2018.
- 20 C'est reparti au Parc de la Yamaska, La Voix de l'Est, 11 juillet 2009.
- 21 Plages fermées au parc de la Yamaska et à Lac-Brome, La Voix de l'Est, 29 juin 2022.
- 22 Le cauchemar des goélands, Le Reflet du Lac, 9 juin 2014.

- 23 Manuel - Bernache du Canada et bernache de Hutchins - Gestion des populations dans le sud du Canada, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 2010.
- 24 L'agrile du frêne - Questions et réponses, Agence canadienne d'inspection des aliments (<https://inspection.canada.ca/protection-des-vegetaux/especes-envahissantes/insectes/agrile-du-frene/faq/fra/1337355937903/1337356019017>).
- 25 Dangers liés au déplacement du bois de chauffage, Agence canadienne d'inspection des aliments (<https://inspection.canada.ca/protection-des-vegetaux/forets/ne-deplacez-pas-le-bois-de-chauffage/bois-de-chauffage/fra/1330963478693/1330963579986>).
- 26 Agrile du frêne, page web de la Ville de Sherbrooke, consultée le 13 mars 2023 (<https://www.sherbrooke.ca/fr/services-a-la-population/environnement/arbres-plantes-et-pelouse/arbres/agrile-du-frene>).
- 27 PR3.1 - Projet de modification de la limite du Parc national du Mont-Orford - État des connaissances, BAPE sur le projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford.
- 28 L'agrile du frêne détecté au parc national du Mont-Orford, La Voix de l'Est, 10 février 2023.
- 29 Plan d'action contre l'agrile du frêne 2014-2018, Ville de Sainte-Julie (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3581247>).
- 30 4000 frênes seront abattus sur le mont Royal, Le Devoir, 25 août 2017.
- 31 L'agrile du frêne détecté pour la première fois à Magog, Le Reflet du Lac, 12 mai 2021.
- 32 Agrile du frêne : la Ville remplacera tous les frênes sur son territoire, Communiqué de presse de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, 2 mai 2022.
- 33 20 000 arbres abattus dans les trois grands parcs de Longueuil, La Relève, 17 mai 2022.
- 34 La ville de Québec triple son budget pour lutter contre l'agrile du frêne, Le Journal de Québec, 9 février 2023.
- 35 Les feux extérieurs dans l'agglomération de Montréal (https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DEPLIANT_FEUX_EXTERIEUR_2012.PDF).
- 36 Foyers extérieurs: de plus en plus d'interdits », La Presse, 18 juin 2012.
- 37 Chauffer au bois, est-ce-vraiment inoffensif, Ministère du développement durable, Environnement et Parcs, Québec (https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/chauffage_bois/depliant.fr-CA.pdf).
- 38 Influence des feux de camp sur la qualité de l'air, Bulletin de conservation, Sépaq, 2010 (<https://www.sepaq.com/dotAsset/1688137.pdf>).
- 39 Mauvaise qualité de l'air - Avoir su, « je n'aurais jamais mis les pieds dans un camping de la SEPAQ », La Presse, 27 novembre 2022.
- 40 Analyse des concentrations de particules fines attribuables au chauffage au bois dans la municipalité de Lac-Beauport, M.-A. Foucreault, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction

générale du suivi de l'état de l'environnement, Québec, 2016

(<https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/Lac-Beauport/Lac-Beauport.pdf>).

- 41 Le chauffage au bois, Ministère de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, faune et parcs, Québec(<https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/#inversion>).
- 42 Données socio-économiques en lien avec l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford – Rapport final, Raymond Chabot Grant Thornton, 2020.
- 49 Parc national du Mont-Orford: bonification des sentiers de vélo de montagne dès l'an prochain, Le Reflet du Lac, 2 juillet 2019.
- 50 La SEPAQ tente de redresser la barre, Le Devoir, 17 janvier 2018.
- 51 Rôle et perception de la nature dans la gestion des parcs nationaux québécois, S. Piedalue, Mémoire de Maîtrise en Environnement, février 2021.

ANNEXE: RECUEUIL DE PHOTOS



DSCN1390



DSCN1440



DSCN1469



Photo Claude Fecteau

DSCN1470



Photo Claude Fecteau

DSCN1471



DSCN1484



DSCN1491



Photo Claude Fecteau

DSCN1498



Photo Claude Fecteau

DSCN1501



DSCN1506



DSCN1518



DSCN1521



DSCN1563



DSCN1573



DSCN1588



DSCN1613



DSCN1630



DSCN1690

Ajouter mes photos du saccage et billots à la plage dans 'D:\Claude\Chalet\PNMO\Mon Mémoire\Mes photos choisies\2015-Automne, Bernaches et saccage au camping du Mont-Oford (Billots cordés à la plage)\'

29 mai 2016



DSCN2093



DSCN2109



DSCN2539



DSCN2532, 2533, 2535



DSCN2545

Sentier clandestin vers le lac derrière un emplacement de camping:



Photo Claude Fecteau

DSCN2543, 2544



DSCN2557



DSCN2575



Photo Claude Fecteau

DSCN2580

10 octobre 2016



Photo Claude Fecteau

DSCN2962



Photo Claude Fecteau

DSCN2964

14 avril 2017



Photo Claude Fecteau

DSCN4060



DSCN4067



DSCN4075



DSCN4076



DSCN4079



DSCN4080



DSCN4081



DSCN4082



DSCN4083



Photo Claude Fecteau

DSCN4198



Photo Claude Fecteau

Photo Claude Fecteau

